



## **CHIEN DE BERGER DES PYRENEES A FACE RASE**

ORIGINE : France.

CLASSIFICATION ACW : Groupe 1 Chiens de berger et de bouvier

BREF APERCU HISTORIQUE : Cette variété du berger des Pyrénées se trouvait essentiellement dans le piémont pyrénéen

ou elle était « très appréciée des maquignons et des toucheurs de bestiaux » selon M. Bernard SÉNAC-LAGRANGE (annuaire de 1927). Ses particularités par rapport aux autres types de bergers des Pyrénées lui ont valu une annexe au standard de la race dès les années 1920.

ASPECT GENERAL : Dans l'ensemble, le chien de berger des Pyrénées à face rase possède les mêmes caractéristiques que le berger pyrénéen à poil long.

PROPORTIONS IMPORTANTES : • Le crâne est à peu près aussi large que long. • Le museau est un peu plus court que le crâne, mais plus long que celui du poil long ou mi-long. • La longueur du corps est presque égale à sa hauteur. • La distance du coude au sol est supérieure à la moitié de la taille au garrot.

COMPORTEMENT / CARACTERE : Ce chien est vif, malléable, parfois méfiant envers les étrangers.

TETE : Elle est garnie de poils courts et fins ( d'où la dénomination « face rase »). Le museau est un peu plus long que celui du berger des Pyrénées à poil long ou mi-long.

CORPS : Il est un peu plus court que celui du berger des Pyrénées à poil long, il se rapproche du format inscriptible dans un carré.

MEMBRES : Ils portent un poil ras avec une légère frange de poil aux antérieurs et une culotte aux postérieurs. Le pied est à la fois plus serré et plus cambré que celui du berger à poil long. Les angulations sont plus ouvertes dans cette variété.

ROBE : Qualité du poil : Sur le corps, le poil est mi-long ou moins que mi-long. Il atteint sa plus grande longueur sur le cou et au garrot (6-7 cm), et sur la ligne médiane du dos (4-5 cm).

ALLURES : Aux allures, le berger des Pyrénées à face rase a une prise de terrain moindre que celle du poil long.

TAILLE : Mâle : 40 à 54 cm. Femelle : 40 à 52 cm.

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité et de ses conséquences sur la santé et le bien être du chien. Les défauts et défauts éliminatoires sont les mêmes que ceux indiqués pour la variété à poil long, sauf en ce qui concerne le poil et les proportions.



[www.alianzfederation.org](http://www.alianzfederation.org)

DEFAUTS ENTRAINANT L'EXCLUSION: • Chien agressif ou peureux. • Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental sera disqualifié

REMARQUE: • Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum. • Seuls les chiens sains et capables d'accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont été sélectionnés, et dont la morphologie est typique de la race, peuvent être utilisés pour la reproduction.